

SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le douze Octobre à 20 heures, **le Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Valframbert, au vu des consignes de confinement, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Francine Thefaine, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Sylvie Thuaux, Chantal Gibory, Michel Maillard, Sylvie Douvenoult, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Julien Bourgault, Régine Barberon, Marc Lorand, Roselyne Guillaume.

Absent excusé : Bertrand Manson

2020-35 – Délibération sur décision modificative pour une augmentation de la masse salariale

Monsieur le Maire explique l'historique de l'obligation de la mise en place du RIFSEEP puis la manière dont il a été mis en place en respectant le montant de l'enveloppe de la prime d'assiduité qui était versée auparavant.

A ce jour, le constat est que le montant défini n'est pas assez élevé en comparaison d'autres communes de même taille et que le recrutement des agents est rendu plus difficile du fait qu'ils ne veulent pas perdre leurs avantages au sein d'autres établissements de la FPT.

De ce fait, il est demandé par la Commission RH une décision modificative afin de permettre de transférer 5000 € de la ligne budgétaire non utilisée « imprévus » vers la masse salariale, pour s'assurer d'une certaine souplesse jusqu'à la fin de l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal a validé la demande et donne son accord pour revoir les plafonds du RIFSEEP.

Prévision de remplacement de l'Adjoint Technique (retraite au 31 mars 2021)

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sur la période de recrutement et le tuilage nécessaire pour remplacer l'adjoint technique territorial partant prochainement à la retraite.

Après délibération, le Conseil demande à ce que le recrutement puisse être lancé début novembre, avec une prise de poste au 1^{er} trimestre 2021. Le principe de tuilage maximal de 3 mois est adopté et sera adapté en fonction du profil recruté.

2020-36 Délibération sur les modifications des statuts du SMICO - Syndicat Mixte pour l'informatisation des collectivités (SMICO)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Valframbert est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que le 25 juillet 2020 à 10 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en assemblée sous la Présidence de Monsieur Thierry AUBIN. Ce dernier a exposé que pour des questions d'ordre pratique, organisationnel et géographique, il conviendrait de transférer le siège social dans les locaux du syndicat basés à Argentan. Le Comité syndical a émis un avis favorable au transfert du siège au 5 rue Georges Méheudin à Argentan.

Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que Monsieur Thierry AUBIN, Président du SMICO, a présenté à l'assemblée le Règlement Général pour la Protection des Données 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le SMICO présente un intérêt certain.

Le SMICO a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le SMICO propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Monsieur Thierry AUBIN, Président du SMICO, a fait savoir aux membres du Comité Syndical que les collectivités ci-dessous ont décidé d'adhérer au SMICO, pour s'inscrire dans cette démarche :

Mairie de May sur Orne

Mairie de Avoinnes

Mairie de Douvres la Délivrande

Mairie de Mouen

Mairie de Bagnoles de l'Orne Normandie

Mairie de Cairon

Mairie de Mondeville

Le SIVOS des Monts d'Andaine-la-Coulonche

Lors de cette réunion du 25 juillet 2020, le Comité Syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour les adhésions susmentionnées ainsi que pour les retraits des collectivités suivantes :

Appenai Sous Bellême

Barou en Auge

Ciral

La Ferté Macé (pour la partie du territoire d'Antoigny)

La Ferté en Ouche (pour la partie du territoire des communes des Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)

La Fresnaie Fayel

Gouffern en Auge (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)

Livarot Pays d'Auge (pour la partie du territoire de Fervaques)

Les Monts d'Aunay (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)

Enfin, lors de cette même réunion du 25 juillet 2020 présidée par Monsieur Thierry AUBIN, ce dernier a proposé pour l'année 2020 les tarifs pour la nouvelle prestation de service appelée Héo. Elle permet aux collectivités de communiquer avec leurs Administrés, Agents, Fournisseurs, et autres destinataires, par le biais d'envoi groupé de SMS, MMS, Messages vocaux et Emails.

Comme suit :

HEO	
Support de communication	Tarif unitaire HT
SMS	0.059 €
MMS	0.25 €
VOCAL (Direct répondeur)	0.21 €
VOCAL (au décroché téléphone fixe)	0.039 €
VOCAL (au décroché téléphone portable)	0.089 €
EMAIL	0.009 €
PROSPECT	0.15 €

Après délibération, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité la proposition du Président.

Charge à Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à M. Le Président du SMICO qu'à Madame La Préfète de l'Orne.

Charge enfin à Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2020-37 Le renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire explique en quoi consiste la CCID : elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et

- Dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.**

Après délibération :

- Les titulaires de cette commission sont : François Théfaine, Hubert de Beauregard, Julien Bourgault, Régine Barberon, Claude Lambert, Michel Maillard.
- Les suppléants de cette commission sont : Marie-Luce Fortin, Sylvie Thiaux, Jean-Paul Saint-Germain, Marie-Odile Duval, Marce Lorand-Brionne, Chantal Gibory.

DIVERS

a) Commission scolaire

Le compte-rendu de la commission n°3 du 29 septembre a été adressé à tous les élus.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter la demande d'investissement de 2211.66 € pour l'achat de tables, chaises, bancs, coussins et jeux d'extérieur, ainsi que celle de 1500 € pour le renouvellement du matériel informatique.

Le Conseil a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le samedi 10 octobre, comme convenu, une visite de l'école par plusieurs élus a eu lieu ; le constat à l'unanimité des personnes présentes est la vétusté de cette école.

La 2^e Adjointe au Maire estime qu'il est nécessaire d'envisager un programme de réfection de cette école.

Après discussion, les élus sont d'accord pour que soit organisée une réunion pour lister les plans de travaux envisagés sur la commune et travailler dessus, avant de faire appel à un programmiste (sa mission est d'évaluer la faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement, en tenant compte des coûts, des contraintes sociales et environnementales, de l'utilisation des équipements, des normes en vigueur...), pour une décision par le Conseil en juin 2021 sur les travaux à prioriser sur ce mandat.

Le groupe de travail, piloté par le Maire Adjoint, H. de Beauregard, comprend les membres de la Commission n°2 Aménagement.

b) Salle polyvalente

La 4^e Adjointe au Maire informe que l'ouverture est effective auprès des associations : le rappel des mesures COVID a été fait, la programmation des badges et serrures sera effective au 1^{er} novembre.

Elle rappelle qu'il est initialement prévu 1 badge par section. Or certaines ont 4 à 5 créneaux et souhaitent 1 badge par créneau. Elles sont prêtes à payer les badges supplémentaires.

- Des panneaux en liège sont à commander afin de pouvoir afficher les mesures COVID dans les salles.
- Un règlement d'utilisation du badge est en cours de rédaction.

En matière de travaux, les finitions seront terminées à la fin du mois. L'Adjoint au Maire ajoute que le budget des travaux a été tenu.

c) Les commerces

- Le boulanger : la personne a confirmé son intérêt pour installer un dépôt de pain à Valframbert. Son enveloppe investissement est d'environ 8000 € et il demande une aide à l'installation par la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'avant toute décision, les élus doivent revoir le local. Une visite sera organisée prochainement.

- L'un des élus a souhaité un point sur la baisse des loyers des commerces suite à la COVID, qui aurait été discuté en Conseil avant l'été.

Le 3^e adjoint rappelle qu'aucune discussion sur la baisse des loyers n'a été abordée, mais uniquement une suspension provisoire des loyers des mois de juillet et août 2020, (voir délibération 2020-28). Un courrier dans ce sens a été adressé aux commerçants ayant contracté un bail avec la commune. Lecture en est faite au Conseil.

« Votre courrier en date du 3 juin 2020 a retenu toute l'attention du Conseil Municipal.

Dans sa séance du 29 juillet 2020, l'assemblée délibérante a pris la décision de vous accorder un report des loyers relatifs aux mois de juillet et d'août 2020.

Cette mesure ponctuelle d'aide à la trésorerie, pour en évaluer le sort, devra être complétée par un examen de vos états financiers respectifs (documents comptables 2019, situations intermédiaires ou complètes 2020); par ailleurs, il conviendra de nous faire connaître le montant des aides publiques personnalisées dont chacune de vos entreprises a déjà pu bénéficier depuis le début des événements liés à cette crise sanitaire. »

Ce courrier est d'ailleurs resté sans réponse de la part des commerçants concernés.

- Le Corbeau Blanc : une reprise de contact avec Orne Habitat, propriétaire des lieux, est prévue afin de discuter de la recherche d'un repreneur.

- d) Claude Lambert, Conseiller délégué :
 - Présente la requête d'un administré : « considérant le lavoir comme une mémoire de la commune, cet administré propose d'ôter les parapets de chaque côté du pont rue du Pré Neuf, en les reconstruisant ajourés afin de mettre en valeur le lavoir.
 - Rapporte un signalement de dangerosité d'un lieu au niveau du restaurant « L'Auberge Normande » : des parterres de fleurs hautes et ifs situés en sortie de ce restaurant, masquant la sortie des piétons le soir.
Monsieur le Maire rappelle que cela engage la responsabilité du propriétaire des lieux et non de la Commune.
 - Enfin, il est demandé à la commune de traiter un « trou » en formation au niveau du carrefour en début de « Maison tranquille ».

- e) Plainte sur la coupe des haies de la Sagerie : Monsieur le Maire informe que les plaintes sont nombreuses et que le devis d'un autre prestataire sera présenté au prochain conseil.

- f) Finances
Une présentation du compte administratif avec une projection « conditionnelle » à fin 2020 est présentée à titre d'information à l'ensemble des élus.

- g) Elus volontaires pour participation aux réunions de bureau :
 - Le 3 novembre prochain à 20h en salle du conseil à la mairie : Sylvie Thuaux et Ouarda Kedjam
 - Le 8 décembre prochain à 20h en salle du conseil à la mairie : Eric Leroy et Chantal Gibory